

Protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses

Retours sur la journée FNCCR-ASTEE

Evènement : Séminaire ONEMA Outre-Mer
Date : 8 mars 2016



La gouvernance des opérations de protection des captages

INTELLIGENCE TERRITORIALE

● Contexte local DOM :

- **Concomitance régularisation admin. PP (réglementation - pollutions accidentelles) et étude vulnérabilité ressources (AAC - pollutions diffuses)**
- **Contexte insulaire → pas de périmètre de protection éloigné (~AAC)**
- **Héritage difficile en matière de sols pollués par les organochlorés**

Difficulté = pertinence des objectifs des mesures et actions + quantification

FÉDÉRER LES ACTEURS

- Dialogue et concertation entre acteurs le + tôt possible pour **co-construire les mesures figurant dans les AP et DUP**
- Portage et coordination → collectivités en charge de l'eau potable et départements
- Besoin de personnel compétent et pérenne pour animer les discussions et les actions
- Nécessité de sensibiliser grand public pour éviter l'intrusion dans les PPI par exemple et la dégradation des ouvrages

→ Manque de connaissance des milieux

→ Manque de mutualisation et de diffusion des données et études capitalisées

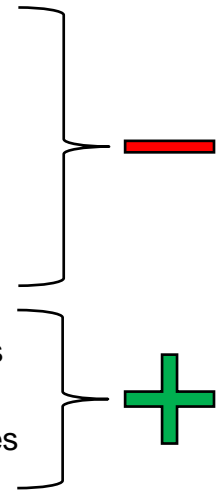
La gouvernance des opérations de protection des captages

POUVOIR DE POLICE

- Manque d'informations pour contrôler la mise en œuvre des prescriptions réglementaires et des servitudes de DUP (**ANC pas toujours recensées, agriculteurs parfois non déclarés**) ;
- La collectivité en charge de la protection des ressources ne dispose pas toujours des pouvoirs de police ;
- Possibilité pour l'Etat, en cas de contentieux européen, de se retourner contre la ou les collectivité(s) responsable(s);

GESTION DU FONCIER

- **Notification individuelle arrêtés DUP difficile – contexte insulaire :**
 - 1/3 parcelles sans propriétaire ou en indivision ;
 - Jusque 100 propriétaires / parcelle ;
 - Exploitations souvent de petites tailles.
- Domaine forestier national inaliénable (pas d'acquisition possible des parcelles)
- Exemple "accord cadre" en Guadeloupe – dispositions amiables pour évaluer l'indemnisation des servitudes
- SAFER en Martinique et autre organisme public foncier en Guadeloupe – acquisition / échanges de parcelles



Réglementation et financement des opérations de protection des captages

LES DÉLAIS DE PROCÉDURE

- Acteurs multiples, procédures longues et complexes → demande de simplification et de moyens pour réduire les délais
- Opposabilité d'un AP PP même une fois le délai de mise en œuvre dépassé mais quel contrôle ?

LE BUDGET ET LE FINANCEMENT DES INDEMNISATIONS

- Coûts de la protection des ressources non négligeables et payés par les usagers du service public d'eau potable, est-ce soutenable ?
- Responsabilité partagée entre les acteurs : produits autorisés et commercialisés avant d'être appliqués par les usagers du sol
- Quel cadre pour indemniser les propriétaires et les exploitants agricoles ? Quels outils financiers ?

Contexte DOM : Contexte économique difficile (chômage élevé, peu de disponibilité du foncier, exploitations homogènes et à fort intrant)

Réglementation et financement des opérations de protection des captages

LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

- Suivi hydrobiologique basé sur des espèces non présentes dans les DOM
- Nomenclature IOTA inappropriée pour prélèvements en eau de surface (Hauteur de seuil fixé à 20 cm pas toujours pertinente)
- Obligation de clôturer les PPI en rivière difficile avec le contexte topographique des DOM
- Utilisation de produits naturels locaux en substitut des phyto → nécessite accréditation ITAB

Les outils et les méthodes développés pour soutenir la démarche

LOGICIELS

- Conditions de **mise en œuvre opérationnelle** des outils existants (SYSTER, AGROSYST, METE-Eau) **dans le contexte des DOM**
- Insérer / coupler avec un **volet financier pour évaluer coûts changements de pratiques**
- Regarder les effets sur la santé : **études épidémiologiques ?**

TECHNIQUE
SOCIO
ECONOMIQUE
SANTÉ

CONNAISSANCES

- Sources de pollutions plus larges que usages du sol : retombées atmosphériques, usage a posteriori des produits de cultures (lavage des fruits)
- Géologie locale = milieu fissuré → rémanence des molécules interdites dans les eaux (ex : chlordécone)
→ Étude des transferts de polluants très importante
- Absence des molécules actives d'aujourd'hui des programmes de recherche ?

ACQUISITION DE DONNEES

- ANC
- Recenser et prioriser des actions

CE QU'IL FAUT RETENIR

Créer, diffuser et mutualiser les données, les pratiques et les outils au niveau local

Importance pour les DOM = **capacité à être terrains d'expérimentation**

BANQUARISATION, EXPERIMENTATION, CREATION DE CONNAISSANCES, ACQUISITION DE DONNEES

Les outils et les méthodes développés pour soutenir la démarche

OUTILS DE CONCERTATION / SENSIBILISATION

- **Associer les coopératives** car elles disposent des connaissances sur les milieux et leurs difficultés
- Besoin d'**outils de contractualisation avec les différents acteurs** (exploitations, propriétaires, SAFER, chambre d'agriculture)
- Besoin de partenariats pour trouver **pratiques innovantes compatibles avec les pratiques locales**
- Concertation entre exploitants agricoles, **vendeurs des produits ou fabricants** pour adapter modes d'emploi des produits du marché - produits méconnues des programmes de recherche et des paramètres de suivi de la qualité de l'eau
- ANC : Identifier ou développer des techniques adaptées et des outils de sensibilisation destinés aux propriétaires

MAEC

- Caractère territorialisé des mesures inadapté à une gestion par filière (culture de bananes)
- Nécessité de développer des mesures propres aux enjeux du territoire (élevage, cultures autres que la banane).

CE QU'IL FAUT RETENIR

Créer, diffuser et mutualiser les données, les pratiques et les outils au niveau local
BANQUARISATION, EXPERIMENTATION, MUTUALISATION, PARTAGE D'EXPERIENCES

Les plans d'actions

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DES PLANS D'ACTIONS

- Peu de retours sur les plans d'actions mis en oeuvre dans les DOM
- Inquiétudes et **difficultés à mobiliser** depuis la Loi Notre :
petits syndicats et départements ont un **avenir incertain** ce qui limite les actions en faveur de la protection de la ressource.
Exemples de réorganisation :
 - En Guadeloupe, création probable d'un syndicat unique sur le territoire;
 - En Martinique, transfert de compétences de 2 syndicats vers Cap Nord.
- Demande de mise en place d'approches plus itératives :
 - 1) Concertations collectivités, exploitants agricoles, représentants de filières (bananes, maraichage) ;
 - 2) **Phases expérimentation transitoires** ;
 - 3) Diffusion des pratiques vertueuses.

Comment passer du 2) au 3) ?

Des moyens financiers portés par les Offices de l'eau mais pas assez de maîtres d'ouvrages ?



Les Automnales de l'ASTEE 2016 sont

POLLDIFF'EAU 2016

Après le succès de la première édition 2013, l'ASTEE, l'ONEMA et la FNCCR vous convient au séminaire :

Aires d'alimentation des captages et protection de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses

15 et 16 novembre 2016 – Nancy, Centre Prouvé

Informations et inscriptions à venir : www.astee.org

